

Rapport P-505 A/B de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 novembre 2023: «Pont-d'Arve: non à une autoroute en centre-ville! Limitons le trafic motorisé individuel à une seule voie».

CONCLUSIONS

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2024,
dans le rapport P-505 A/B)

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-505 au Conseil administratif le 7 octobre 2024.